

Image not found or type unknown



Rémunération des comptes séparés

Par **scampy**, le **11/06/2010** à **16:03**

Bonjour,
ma question est la suivante ; dans le cas où le syndic d'un immeuble ouvre un compte séparé pour une copropriété, ce compte peut-il être rémunéré aux titulaires ?

Merci de vos réponses